

**Un voyage en voiture dans un pays européen cet été ?
Retrouvez sur www.preventionroutiere.asso.fr toutes les règles
et pratiques de conduite en vigueur dans 17 pays européens¹**



L'été pointe le bout de son nez et les projets de vacances occupent toutes les conversations. C'est le moment pour les futurs routards de consulter la rubrique « Voyager en Europe » sur www.preventionroutiere.asso.fr : 17 fiches pour 17 pays avec les règles et pratiques de conduite, la signalisation routière, les spécificités, informations et adresses à connaître ainsi qu'un lexique des termes utiles traduits dans la langue du pays² ! Plutôt pratique en cas de panne ou lorsque l'on cherche son chemin...

Si les pays de l'Union Européenne tendent vers une harmonisation en matière de sécurité routière, en atteste le projet de permis de conduire européen, chaque État membre dispose de son propre Code de la route.

Il existe par exemple de grandes disparités au niveau des limitations de vitesse ou du taux légal d'alcool au volant : le Royaume-Uni a fixé le seuil légal d'alcool dans le sang à 0,8g/l alors que la République Tchèque ou la Roumanie imposent un taux zéro. Autre exemple : la vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes de France, d'Italie ou du Danemark tandis que la Belgique, le Portugal ou encore les Pays-Bas fixent cette limite à 120 km/h.

De plus, les réglementations évoluent régulièrement ! En Belgique par exemple, l'éco-conduite est désormais intégrée au Code de la route : il y est interdit de procéder à des accélérations répétées du moteur au point mort et les conducteurs sont même fortement incités à couper le moteur dans ce cas, sauf nécessité ! Autre exemple : accéder au centre de Londres en semaine oblige dorénavant de s'acquitter d'une « taxe d'embouteillage », le fameux péage urbain, de £10 par jour.

La rubrique « Voyager en Europe » propose donc aux vacanciers toutes les informations réglementaires à connaître pour des trajets en toute sécurité, mais également des conseils et informations pratiques : comment préparer son itinéraire ? Suis-je couvert par mon assurance en cas de panne ? Peut-on circuler en conduite accompagnée à l'étranger ?...

Enfin, pour les conducteurs étrangers circulant en France, des informations sur les règles de circulation, les adresses utiles, les bons comportements à adopter en cas d'accident... sont également disponibles en anglais.

Retrouvez la rubrique « Voyager en Europe » sur
www.preventionroutiere.asso.fr / rubrique « fiches conseils » / « pratique »

CONTACT PRESSE

Thomas Le Quellec

Tel : 01 44 15 27 79 - Mob : 06 38 83 11 25

E-mail : t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Suisse et Roumanie.

² Exemples de termes traduits dans la langue du pays : bonjour, au revoir, merci, parlez-vous le français/l'anglais, où est ...? Je cherche..., station essence, péage, direction, parking...